

La discrimination dans l'Union européenne :

Perceptions, expériences et attitudes

Terrain : février – mars 2008

Publication : juillet 2008

Résumé

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. Discrimination en Europe : perceptions et attitudes	4
1.1 Vue d'ensemble des perceptions et des attitudes.....	4
1.2 Origine ethnique.....	7
1.3 Les Roms	9
1.4 Le handicap	11
1.5 L'orientation sexuelle	12
1.6 L'âge	14
1.7 La religion ou les convictions.....	16
1.8 Le sexe.....	18
1.9 La discrimination multiple	20
2. Opinion sur l'égalité des chances au travail	22
2.1 Les facteurs de désavantage	22
2.2 Le soutien aux mesures en faveur de l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi	23
2.3 Soutien envers les mesures de surveillance	24
3. La lutte contre la discrimination	26
4. Notoriété de la législation.....	27
CONCLUSION	29

Spécifications techniques

INTRODUCTION

L'Union européenne a toutes les raisons de s'enorgueillir de sa législation anti-discrimination qui compte parmi les plus développées au monde. En 2000, l'Union européenne a adopté deux directives au champ d'application étendu¹ visant à interdire toute discrimination dans le domaine de l'emploi en raison de la race ou de l'origine ethnique, de la religion ou des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Pour ce qui est de la race ou de l'origine ethnique, la législation est également applicable à d'autres aspects de la vie quotidienne tels que l'enseignement et les services sociaux. Ces deux textes s'ajoutent aux nombreux actes législatifs adoptés au niveau de l'UE depuis 1975, dans le but de promouvoir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le milieu professionnel².

Il ne suffit toutefois pas d'encourager l'égalité des droits et d'adopter des législations visant à les promouvoir et à les protéger pour que dans la pratique, chacun bénéficie de l'égalité des chances. C'est pourquoi 2007 a été décrétée "**Année européenne de l'égalité des chances pour tous**". Cette initiative ouvre la voie à l'adoption d'une stratégie plus audacieuse destinée promouvoir la lutte contre la discrimination au sein de l'UE³.

Cette Année européenne a eu pour objectif d'informer les citoyens sur leurs droits, de célébrer la diversité et de promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'Union européenne. Avec plus de 430 actions nationales et plus de 600 événements visant à diffuser ces messages dans les 30 pays participants, cette initiative a permis d'obtenir des progrès significatifs.

En préparation de cette Année de l'égalité des chances pour tous, la Commission européenne, Direction Générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances avait demandé qu'une étude soit réalisée sur la discrimination et l'inégalité en Europe. Cette étude a été menée pendant l'été 2006⁴.

Le présent résumé examine l'évolution des perceptions et de l'opinion enregistrée en un an dans ce domaine. Plusieurs nouvelles questions ont été posées dans l'étude actuelle, par exemple en matière de 'discrimination multiple'.

¹ Directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 et Directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000. Ces deux directives s'appuient directement sur l'article 13 du traité d'Amsterdam instituant la Communauté européenne, qui décrète : « le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». La discrimination sur le lieu de travail fondée sur le sexe est interdite par plusieurs autres directives adoptées depuis 1975.

² Pour de plus amples informations sur les droits à la non discrimination et à l'égalité des chances, veuillez consulter le site Internet www.equality2007.europa.eu ou www.stop-discrimination.info

³ Vous trouverez plus de détails dans la "Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous" publiée en 2005 par la Commission. Ce texte est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/poldoc/com07_fr.pdf

⁴ La discrimination dans l'Union européenne : Eurobaromètre spécial 263. Travail de terrain juin-juillet 2006. http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_263_fr.pdf

Ce nouveau sondage a été réalisé par les instituts du réseau TNS Opinion & Social entre le 18 février et le 22 mars 2008. La méthodologie employée est celle des sondages Eurobaromètre Standard de la Direction Générale Communication (Unité «Recherche et analyse politique»)⁵. Une note technique relative aux interviews réalisées par les instituts du réseau TNS Opinion & Social, est jointe en annexe au rapport. Cette note précise les modalités d'interview, de même que les intervalles de confiance⁶.

⁵ http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

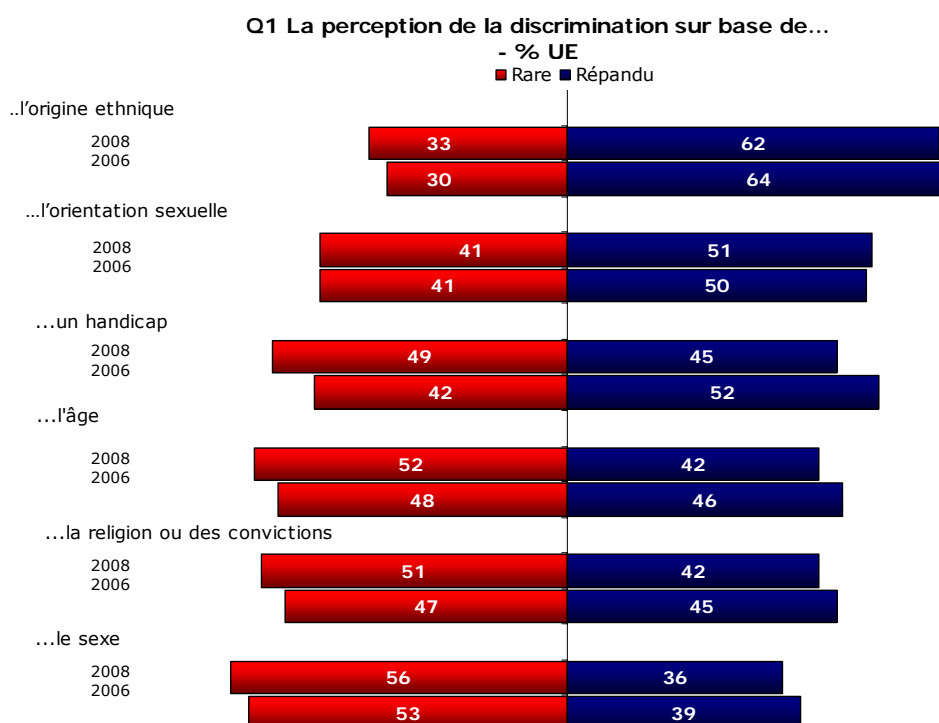
⁶ Les tableaux de résultats sont joints en annexe. Il convient de noter que le total des pourcentages mentionnés dans les tableaux du rapport peut dépasser 100% lorsque les personnes interrogées peuvent donner plusieurs réponses à une question.

1. Discrimination en Europe : perceptions et attitudes

1.1 Vue d'ensemble des perceptions et des attitudes

La discrimination sur la base de l'origine ethnique (62%) est considérée comme la forme de discrimination la plus répandue dans l'UE, devant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (51%) et celle basée sur le handicap (45%).

Si l'on compare les résultats de cette étude à ceux de l'étude réalisée en 2006, nous observons que le **pourcentage des répondants qui estiment que la discrimination est répandue diminue**. Si dans la plupart des cas, cette évolution est légère, une modification plus substantielle de l'opinion se manifeste pour ce qui est de la discrimination sur la base du handicap : 45% des répondants estiment à présent qu'elle est répandue contre 52% en 2006.



NB : les réponses "ne sait pas" et "inexistant" (SPONTANÉES) ne sont pas présentées

Note : les chiffres de 2008 portent sur l'UE27, alors que ceux de 2006 portent sur l'UE25

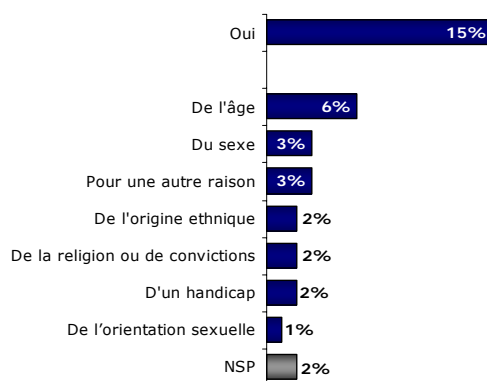
Dans cette étude, on a également interrogé les répondants sur leurs expériences personnelles de la discrimination. Au cours des 12 mois précédant l'étude, **15% d'entre eux affirment avoir le sentiment d'avoir subi une discrimination ou un harcèlement** sur la base d'au moins un des critères examinés dans le présent rapport : le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'âge⁷, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions.⁸ 85% des Européens affirment ne pas avoir eu le sentiment de subir une discrimination pendant l'année qui a précédé l'étude.

⁷ Note : le questionnaire ne mentionnait pas, à dessein, s'il était question ici d'être plus âgé ou moins âgé, de manière à permettre aux répondants d'interpréter eux-mêmes la notion de "discrimination sur la base de l'âge".

⁸ QA3 Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous personnellement senti(e) discriminé(e) ou harcelé(e) à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes ?

Le motif de discrimination le plus fréquemment cité par les répondants est l'âge (6%).

QA3 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été le témoin d'une discrimination ou du harcèlement d'une personne à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes? Veuillez me donner toutes les réponses qui s'appliquent à la situation.
- % UE27



Deux nouvelles questions ont été posées aux répondants dans le but d'appréhender leurs attitudes à l'égard des divers groupes examinés⁹. Ainsi, les répondants ont été invités à exprimer dans quelle mesure ils sont à l'aise à l'idée qu'un membre de l'un de ces groupes soit l'un de leurs voisins ou occupe un poste politique de premier plan dans leur pays, et ce en utilisant une échelle de 1 à 10 où 10 représente la réponse « tout à fait à l'aise »¹⁰.

En règle générale, pour les deux scénarios, les répondants ont plutôt tendance à affirmer être "à l'aise". C'est particulièrement vrai pour l'exemple du "voisin" handicapé (9,1), d'une religion ou d'une conviction (8,5), ou d'une origine ethnique différente de celle du répondant (8,1), ou encore dans le cas d'un voisin homosexuel (7,9). Cependant, le niveau de confort diminue quand il est question d'avoir un Rom pour voisin (6,0).

⁹ QA6.1 Pour chacune des situations suivantes, pourriez-vous me dire sur une échelle de 1 à 10, comment vous la ressentiriez personnellement. Sur cette échelle, '1' signifie que vous seriez "très mal à l'aise" et '10' que vous seriez "tout à fait à l'aise" face à cette situation. Comment ressentiriez-vous ... ?

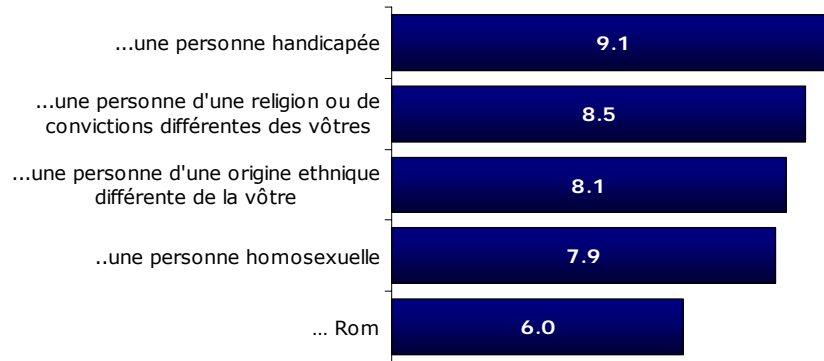
QA8.1 Et sur une échelle de 1 à 10, pourriez-vous me dire ce que vous ressentiriez si une personne appartenant à chacune des catégories suivantes était élue au plus haut poste politique en (NOTRE PAYS) ?

¹⁰ Les groupes définis pour ces questions ont été adaptés en fonction de chacun des deux scénarios. Par conséquent, pour ce qui est de la situation du voisin, la question de l'origine ethnique a été posée sous la forme suivante : "Que votre voisin\ voisine soit une personne d'une origine ethnique *différente de la vôtre*", alors que pour ce qui est de la situation de la fonction politique, elle a été posée sous la forme de : "Une personne d'une religion *différente de la majorité de la population*". Pour ce qui est des Roms, la question a uniquement été posée dans la situation du voisin, alors que certains répondants de plus de 75 ans, de moins de 30 ans est de sexe féminin ont uniquement eu à répondre à la question relative aux fonctions politiques.

Q6. Pour chacune des situations suivantes, pourriez-vous me dire sur une échelle de 1 à 10, comment vous la ressentiriez personnellement. Sur cette échelle, '1' signifie que vous seriez "très mal à l'aise" et '10' que vous seriez "tout à fait à l'aise" face à cette situation. Comment ressentiriez-vous ... ? Que votre voisin\ votre voisine soit...

- % UE27

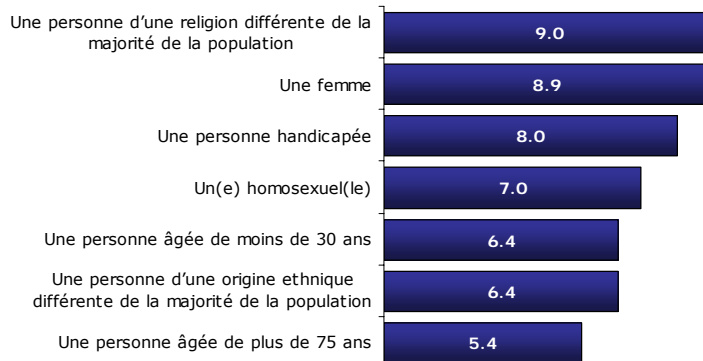
■ Score Moyen sur 10



Pour la question relative à la fonction politique la plus élevée, les réponses sont légèrement plus variées. Dans ce cas, nous constatons que les répondants sont moins à l'aise lorsqu'il est question d'un(e) homosexuel(le) (7,0) et d'une personne ayant une origine ethnique différente de celle du reste de la population (6,4). L'âge constitue également un problème, plus particulièrement pour les plus de 75 ans (5,4), mais également pour les personnes de moins de 30 ans (6,4).

Q8. Et sur une échelle de 1 à 10, pourriez-vous me dire ce que vous ressentiriez si une personne appartenant à chacune des catégories suivantes était élue au plus haut poste politique en (NOTRE PAYS). - % UE 27

■ Score moyen sur 10

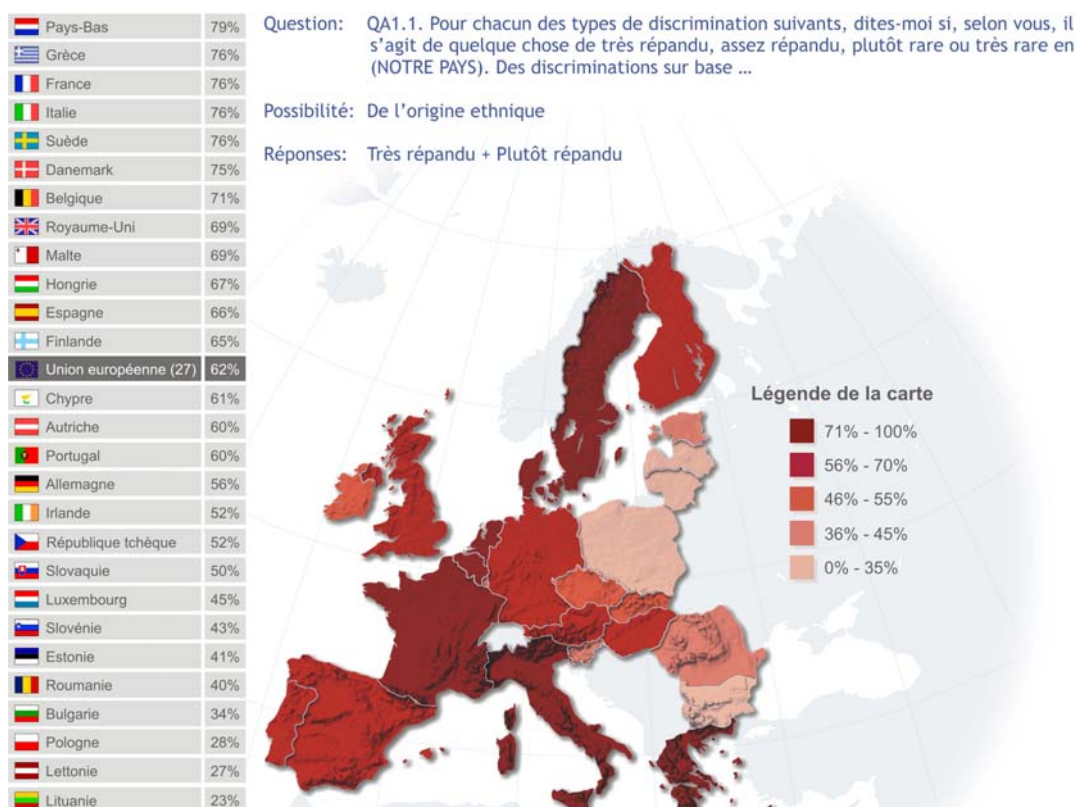


1.2 Origine ethnique

Parmi les six formes de discrimination examinées dans la présente étude, la discrimination **sur la base de l'origine ethnique est considérée comme la plus répandue** : 16% des répondants estiment qu'elle est très répandue dans leur pays, et 46% d'entre eux estiment qu'elle est assez répandue. Un peu moins d'un quart des répondants estiment qu'elle est plutôt rare (24%) et 9% considèrent qu'elle est très rare.

Les résultats globaux pour l'UE indiquent **une légère diminution, par rapport à 2006, de la perception selon laquelle la discrimination ethnique est répandue** (de 64% à 62%), et une augmentation du sentiment qu'elle est rare (de 30% à 33%).

















D'importantes divergences d'opinion sont enregistrées **d'un pays à l'autre** en ce qui concerne l'existence de la discrimination ethnique. Plus des trois-quarts des répondants néerlandais (79%), grecs, français, italiens, suédois (76% dans tous les cas) et danois (75%) jugent qu'elle est répandue. Moins de 3 Litvaniens (23%), Lettons (27%) et Polonais (28%) sur 10 partagent cette opinion.



Avoir des amis d'une origine ethnique différente de la leur rend¹¹ les répondants plus sensibles à la discrimination sur cette base. 67% des répondants dans cette situation affirment que la discrimination est répandue dans leur pays. Ce chiffre diminue à 55% chez les répondants qui n'ont pas d'amis d'une origine ethnique différente de la leur.

Il est intéressant de constater que **les répondants qui estiment faire partie d'une minorité ethnique¹² ne sont pas beaucoup plus susceptibles que les autres de penser que la discrimination ethnique est un fait commun** dans leur pays.

Globalement, **les Européens sont très à l'aise à l'idée d'avoir une personne d'une origine ethnique différente de la leur comme voisin**. Sur une échelle de 1 à 10, où 10 signifie "tout à fait à l'aise" et 1 "très mal à l'aise", 44% attribuent le maximum, soit 10 sur 10. Le résultat moyen est de 8,1. Les Européens semblent significativement moins à l'aise à l'idée d'avoir une personne d'une origine ethnique différente élue aux plus hautes fonctions politiques de leur pays (6,4). Le tableau ci-dessous présente les résultats les plus élevés et les plus bas par pays pour les deux questions.

	<u>Niveau de confort à l'idée d'avoir une personne d'origine ethnique différente comme voisin</u>	<u>Niveau de confort à l'idée de l'élection d'une personne d'une origine ethnique différente au plus haut poste politique du pays</u>
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 8,1	 Moyenne de l'UE 6,4
Résultats les plus élevés par pays	 Luxembourg (9,2)	 Suède (8,1)
	    Lituanie, Estonie, Pologne, Suède (9,1)	   Espagne, France, Pologne (7,4)
Résultats les moins élevés par pays	 Italie (6,6)	 Grèce (4,7)
	 République tchèque (6,5)	 République tchèque (4,5)
	 Autriche (6,3)	 Chypre (3,9)

¹¹ D47.1 Avez-vous des amis ou des relations ... ?

¹² D51 Sur votre lieu de résidence, considérez-vous que vous appartenez à l'un des groupes suivants ?

1.3 Les Roms

En ce qui concerne les Roms, qui forment la plus grande minorité ethnique dans l'Union européenne élargie, le score de 'niveau de confort' chute à 6,0 lorsqu'on demande aux répondants s'ils se sentiraient à l'aise à l'idée d'avoir un voisin Rom. Environ un quart des Européens seraient mal à l'aise à l'idée d'avoir un Rom pour voisin : une différence considérable par rapport au fait d'être à l'aise à l'idée d'avoir un voisin d'une origine ethnique différente en général (où seulement 6% ne sont pas à l'aise).

Le tableau qui suit présente les résultats par pays sous deux formes différentes : le résultat moyen sur l'échelle de 10 points et le pourcentage des répondants citant les réponses les plus « à l'aise » (8, 9 ou 10 points) et « pas à l'aise » (1, 2 ou 3 points). Nous vous présentons aussi le pourcentage des répondants de chaque pays ayant des amis et des relations Roms.

Niveau de confort à l'idée d'avoir un voisin Rom : résultats par pays

	Moyenne (sur une échelle de 1 à 10)	À l'aise (8,9,10)	Pas à l'aise (1,2,3)	Amis et relations Roms
PL	7,5	58%	12%	7%
SE	7,1	52%	14%	9%
FR	6,9	48%	15%	14%
LU	6,9	36%	13%	6%
ES	6,8	42%	13%	32%
MT	6,8	43%	18%	2%
DK	6,7	47%	21%	4%
NL	6,7	40%	13%	5%
BE	6,6	45%	16%	6%
UK	6,3	40%	22%	11%
EL	6,2	42%	26%	6%
LT	6,2	42%	25%	12%
RO	6,2	34%	20%	42%
SI	6,1	36%	24%	13%
UE27	6,0	36%	24%	14%
EE	5,9	36%	28%	7%
DE	5,8	33%	25%	5%
PT	5,7	24%	19%	26%
CY	5,6	37%	34%	4%
HU	5,5	28%	28%	42%
FI	5,5	25%	25%	20%
AT	5,3	22%	28%	3%
LV	5,2	24%	28%	26%
BG	4,8	21%	36%	47%
IE	4,8	24%	40%	6%
SK	4,5	17%	38%	37%
IT	4,0	14%	47%	5%
CZ	3,7	9%	47%	18%

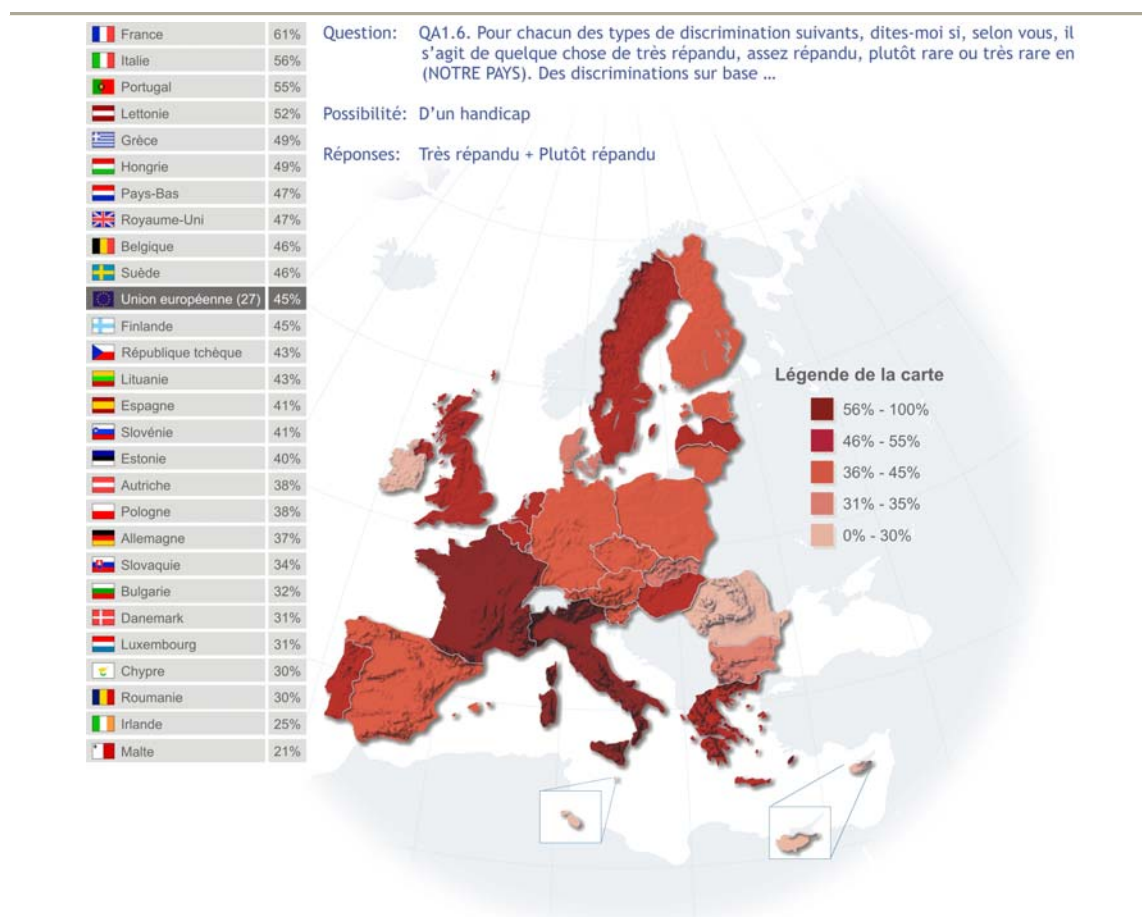
Nous constatons un large degré de variation pour les deux mesures – en Pologne le score moyen est 7,5 et 58% disent qu'ils se sentiraient à l'aise (une réponse 8,9 ou 10). Les Suédois sont aussi globalement à l'aise (score moyen 7,1 ; 52% répondent 8,9 ou 10). Par contraste, en République tchèque, ainsi qu'en Italie, pratiquement la moitié des répondants ne se sentent pas à l'aise (47% des répondants des deux pays donnent une réponse 1,2 ou 3 ; score tchèque moyen, 3,7 ; score italien moyen, 4,0).

1.4 Le handicap

Le pourcentage des répondants qui estiment que la discrimination sur la base du handicap est rare (49%; 15% très rare, 34% assez rare) dans leur pays est légèrement plus élevé que le pourcentage de ceux qui estiment qu'elle est répandue (45% ; 10% très répandue, 35% assez répandue).















Dans ce domaine, nous observons **un glissement évident par rapport aux résultats de 2006**, époque à laquelle 52% des personnes interrogées donnaient une réponse "répandue" (7 points de pourcentage en plus que cette année) et 42% une réponse "rare" (7 points de moins).

Les résultats par pays présentent d'importantes disparités. Plus de la moitié des répondants français (61%), italiens (56%), et portugais (55%) disent que la discrimination fondée sur le handicap est répandue dans leur pays ; à l'autre bout de l'échelle, 21% des répondants maltais et 25% des Irlandais pensent la même chose.



Les Européens ayant des amis handicapés et les personnes handicapées elles-mêmes sont les plus susceptibles de penser que la discrimination fondée sur le handicap est répandue.

Sur "l'échelle de confort" de 10 points, l'Européen moyen affiche un niveau de confort de 9,1 à l'idée d'avoir un voisin handicapé. Ce score **est le plus élevé des 6 scénarios testés dans cette étude**. Plus de 6 répondants sur 10 ont donné une réponse 10 sur 10, c'est-à-dire qu'ils seraient totalement à l'aise (61%). Pour la question portant sur le fait d'avoir une personne handicapée aux plus hautes fonctions politiques du pays, le niveau de confort moyen est un peu plus faible, bien qu'il atteigne cependant 8,0.

	<u>Niveau de confort à l'idée d'avoir une personne handicapée comme voisin</u>	<u>Niveau de confort à l'idée de l'élection d'une personne handicapée à la plus haute fonction politique du pays</u>
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 9,1	 Moyenne de l'UE 8.0
Résultats les plus élevés par pays	 Chypre (9,9)	 Finlande (9.2)
	 Royaume-Uni (9,8)	 Danemark , Royaume-Uni (9.0)
	 Suède (9,7)	
Résultats les moins élevés par pays	 Autriche (8,3)	 Bulgarie (5.7)
	 Italie (8,2)	 République tchèque, Portugal, Slovaquie (6.2)
	 République tchèque (7,2)	

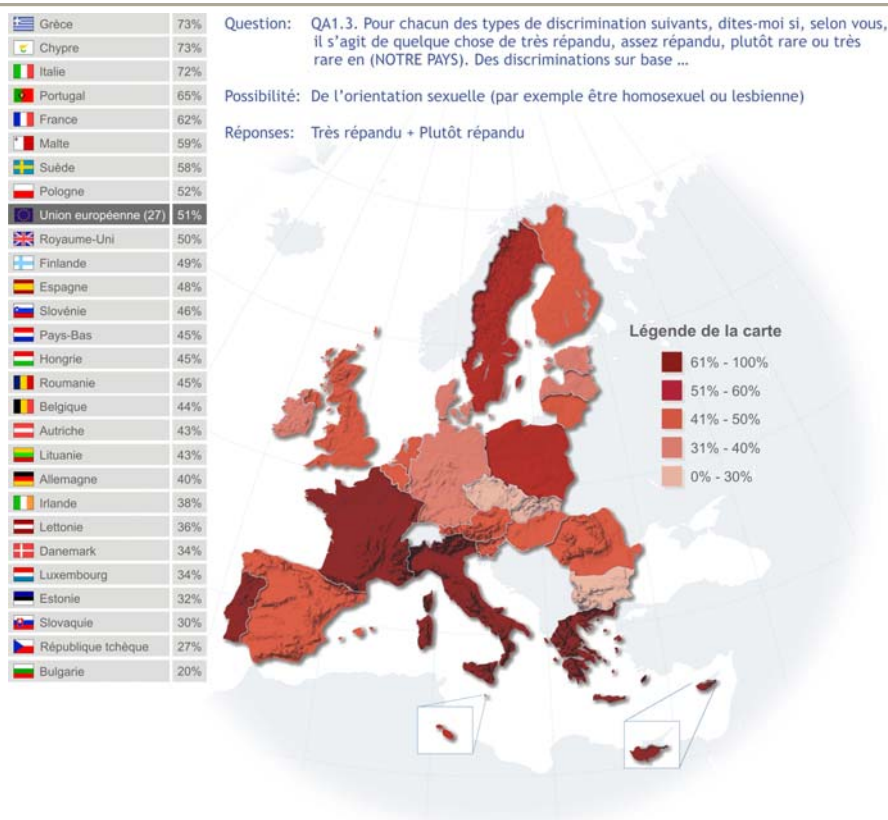
1.5 L'orientation sexuelle

La discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est considérée par les répondants européens comme la **deuxième forme de discrimination la plus répandue au sein de l'UE**, après la discrimination sur la base de l'origine ethnique. Plus de la moitié des répondants estiment qu'elle est répandue (51% répandue ; 13% très répandue, 38% assez répandue), par opposition à 41% qui pensent qu'elle est rare (30% assez rare, 11% très rare).

La perception de l'ampleur de la discrimination sur la base de l'homosexualité est restée plus ou moins stable par rapport à 2006 (alors que les autres raisons sont généralement perçues comme un peu moins répandues qu'en 2006). Le sentiment qu'elle est répandue a augmenté de 1 point de pourcentage (50% en 2006) alors que le sentiment qu'elle est rare est resté exactement le même (à 41%).













L'examen des résultats par pays montre que la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est jugée **particulièrement répandue dans plusieurs pays méditerranéens (Grèce, Chypre, Italie) et au Portugal.**

L'examen de la partie inférieure du classement nous permet de constater que **dans bon nombre de nouveaux pays membres de l'UE, la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est perçue comme beaucoup moins répandue. La Pologne fait figure d'exception à cet égard.**



Le fait d'avoir un(e) ami(e) homosexuel(le) rend les répondants plus enclins à penser que ce type de discrimination est répandu.

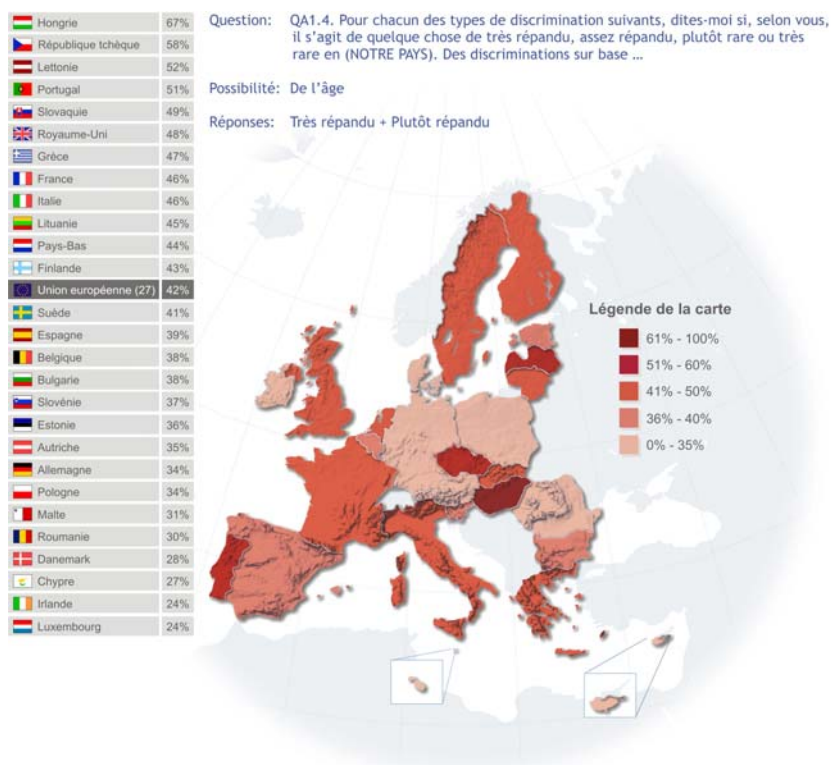
L'Européen moyen est très à l'aise à l'idée d'avoir une personne homosexuelle comme voisin, avec une moyenne de 7,9 sur "l'échelle de confort" de 10 points. De plus, 45% des répondants affirment qu'ils seraient totalement à l'aise (c'est-à-dire qu'ils donnent une réponse de 10/10). 9% des personnes interrogées répondent spontanément être indifférents. Le niveau de confort avec le fait d'avoir un(e) homosexuel(le) occupant le poste politique le plus important de leur pays est un peu moins élevé à 7,0.

	<u>Niveau de confort à l'idée est d'avoir un homosexuel (gay ou lesbienne) comme voisin</u>	<u>Niveau de confort à l'égard d'une personne homosexuelle élue au plus haut poste politique</u>
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 7,9	 Moyenne de l'UE 7,0
Résultats les plus élevés par pays	 Suède (9,5)	 Suède (9,1)
	 Pays-Bas, Danemark (9,3)	 Danemark (9,0)
		 Pays-Bas (8,8)
Résultats les moins élevés par pays	 Lituanie (6,1)	 Roumanie (3,9)
	 Lettonie (5,5)	 Bulgarie, Chypre (3,5)
	 Bulgarie (5,3)	

1.6 L'âge

42% des répondants dans l'Union européenne estiment que la discrimination fondée sur l'âge est répandue, contre 52% qui affirment qu'elle est rare. De manière plus détaillée, 8% des citoyens de l'UE pensent qu'elle est très répandue, 34% qu'elle est assez répandue, 35% qu'elle est assez rare et 17% qu'elle est très rare. **Depuis 2006, le sentiment que la discrimination basée sur l'âge a fortement diminué** (-4 points, à partir de 46%), alors que le sentiment qu'elle est rare a augmenté (+4 points à partir de 48%).

Un pourcentage très important de répondants hongrois affirment que la discrimination fondée sur l'âge est répandue dans leur pays (67%).















Les répondants plus âgés sont plus enclins à affirmer que la discrimination fondée sur l'âge est répandue. Ceci est à la fois logique et contraire à la tendance observée pour les autres types de discriminations, qui sont plus largement ressenties comme répandues chez les groupes de répondants les plus jeunes.

Le scénario du "voisin" n'a pas été présenté dans le cas de discrimination fondée sur l'âge mais nous constatons des résultats intéressants pour le scénario du 'plus haut poste politique' : l'idée qu'une personne de moins de 30 ans ou de plus de 75 ans occupe la plus haute fonction politique d'un pays provoque un plus fort sentiment de "malaise" que certains autres scénarios présentés aux répondants.

Entre les deux options, les répondants sont, en moyenne, moins à l'aise à l'idée qu'une personne de moins de 30 ans (6,4) occupe ce genre de fonctions qu'une personne de plus de 75 ans (5,4).

Les répondants émettent de sérieuses réserves à l'idée de voir une personne de plus de 75 ans occuper le plus haut poste politique (5,4), spécialement en Bulgarie et en Lettonie (3,6 pour les deux).

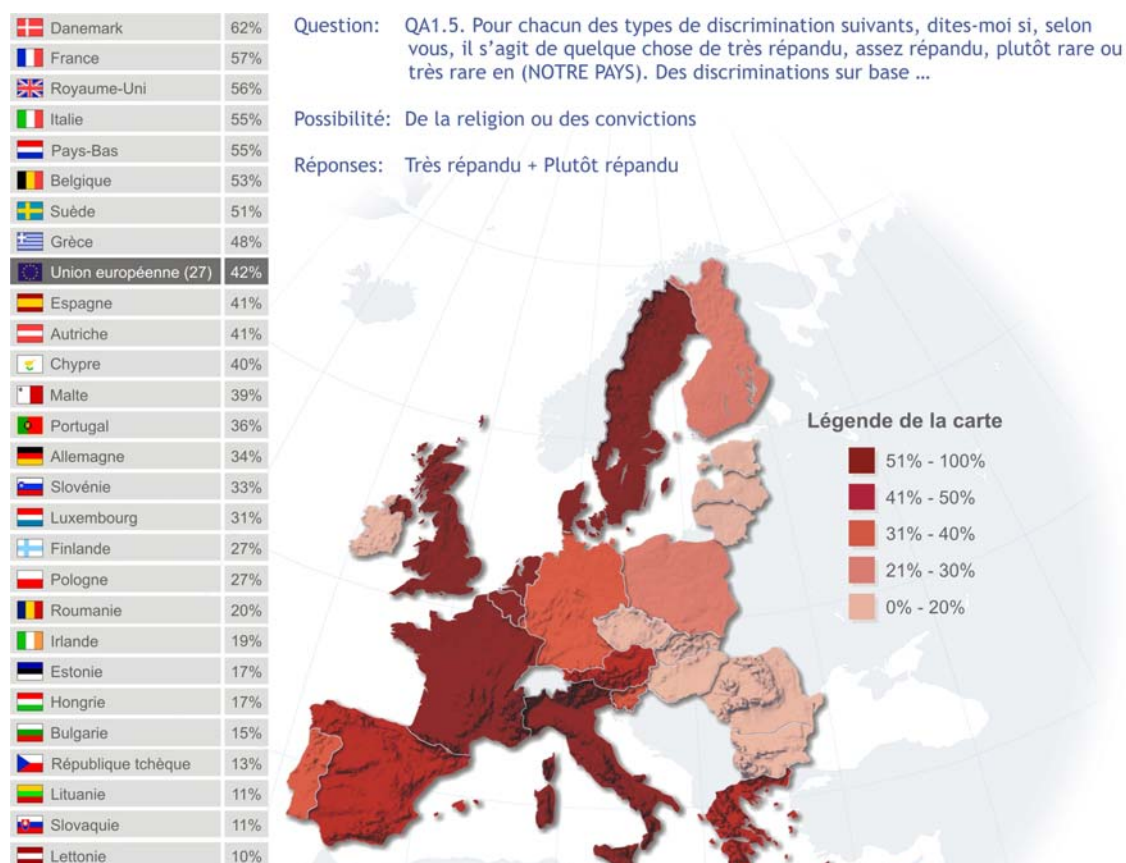
	<u>Niveau de confort à l'idée qu'une personne âgée de moins de 30 ans occupe la plus haute fonction politique du pays</u>	<u>Niveau de confort à l'idée qu'une personne âgée de plus de 75 ans occupe la plus haute fonction politique du pays</u>
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 6,4	 Moyenne de l'UE 5,4
Résultats les plus élevés par pays	 Roumanie (7,8)	 Espagne (6,1)
	 Pologne (7,6)	 Pologne, Royaume-Uni (6,0)
	 Danemark (7,5)	
Résultats les moins élevés par pays	 Chypre, Finlande (5,7)	 République tchèque (3,9)
	 Allemagne (4,8)	 Bulgarie, Lettonie (3,6)

1.7 La religion ou les convictions












Les répondants ont plutôt tendance à percevoir la discrimination fondée sur la religion ou sur les convictions comme rare que comme répandue : 51% des répondants estiment qu'elle est rare contre 42% qui pensent qu'elle est répandue.

Globalement, l'opinion selon laquelle la discrimination sur la base de la religion ou des convictions est répandue a diminué depuis 2006 (-3 points à partir de 45%), alors qu'à l'inverse, l'opinion selon laquelle elle est rare a augmenté (+4 à partir de 47%).

La carte présentée ci-dessous illustre le fait que dans l'ensemble des nouveaux États membres, les chiffres sont inférieurs à la moyenne de l'UE et qu'ils occupent plutôt le bas du classement. Cette tendance indique que la discrimination fondée sur la religion et les convictions est jugée significativement moins répandue dans ces pays que dans les 15 "anciens" États membres.



L'Européen moyen est extrêmement à l'aise à l'idée d'avoir un voisin d'une religion ou d'une conviction différente de la sienne - avec une moyenne de 8,5 sur 10 de leur niveau de confort. Les répondants sont encore plus à l'aise avec l'idée d'avoir une personne ayant une religion ou des convictions différentes des leurs occupant la plus haute fonction politique de leur pays (9,0).

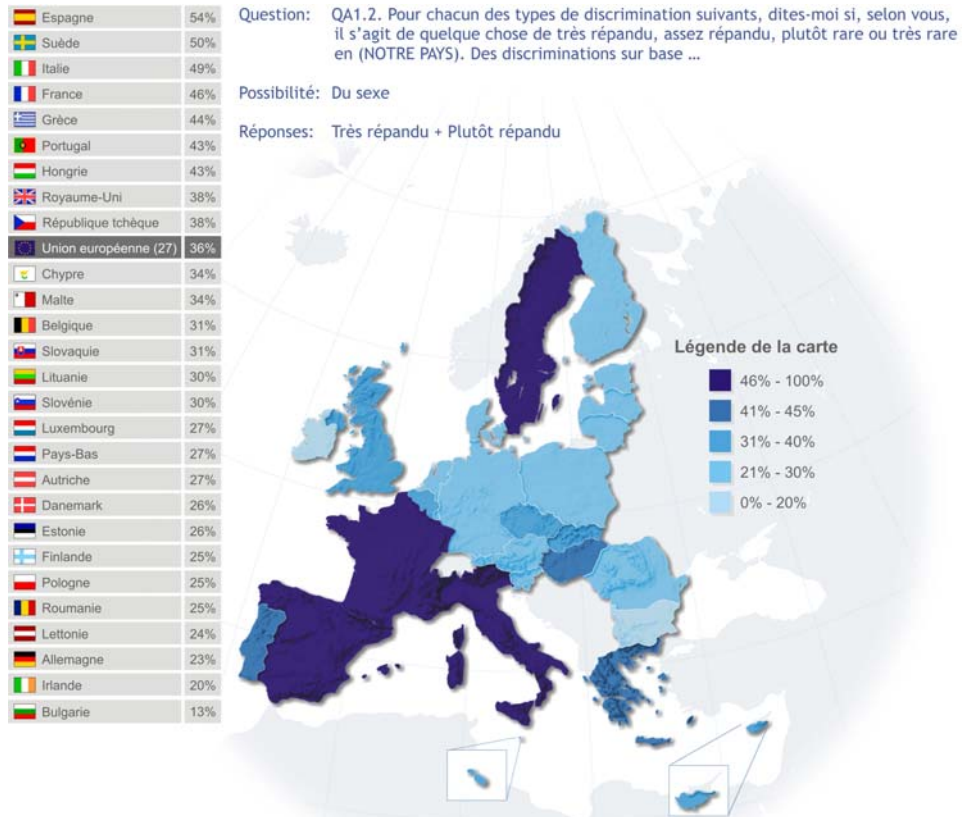
	<u>Niveau de confort à l'idée d'avoir pour voisin une personne d'une religion ou d'une conviction différente</u>	<u>Niveau de confort à l'idée d'avoir un leader politique d'une religion ou d'une conviction différente de celle de la majorité de la population</u>
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 8,5	 Moyenne de l'UE 9,0
Résultats les plus élevés par pays	 Pologne, Suède, Royaume-Uni, France, Irlande (9,2)	 Suède (9,8)
		 Danemark, Luxembourg (9,6)
Résultats les moins élevés par pays	 Portugal (7,3)	 Autriche (8,3)
	 Italie (7,2)	 Italie (8,2)
	 Autriche (6,9)	 Portugal (8,1)

1.8 Le sexe

La discrimination sur la base du sexe est considérée comme la forme de discrimination la moins répandue au sein de l'UE : plus d'un répondant sur trois cependant (36%) affirment qu'elle est répandue, 6% d'entre eux précisement estiment qu'elle est "très répandue" et 30% qu'elle est "assez répandue". Plus de la moitié (56%) des répondants pensent qu'elle est rare, soit 20% estiment qu'elle est très rare et 36% estiment qu'elle est assez rare.







Si l'on compare les résultats de cette étude à celle de 2006, nous constatons que la discrimination sur la base du sexe est aujourd'hui perçue comme moins répandue. Le pourcentage des répondants qui affirment qu'elle est très répandue ou assez répandue a diminué (-3 points, à partir de 39%), avec une augmentation correspondante du pourcentage de ceux qui répondent qu'elle est assez rare ou très rare (+3 points, à partir de 53%).

Cette tendance générale est inversée en Espagne (54% des répondants affirment qu'elle est "répandue"), en Suède (50%) et en Italie (49%), où les répondants qui pensent que la discrimination fondée sur le sexe est répandue sont plus nombreux que ceux qui expriment l'opinion contraire.



Les femmes sont beaucoup plus enclines que les hommes à affirmer que la discrimination fondée sur le sexe est chose courante.

La perspective qu'une femme occupe la plus haute fonction politique pose peu de problèmes à la très grande majorité des Européens sondés, la moyenne obtenue par la réponse "à l'aise" culmine en effet à 8,9 sur un maximum de 10. Exactement 6 répondants sur 10 (60%) affirment se sentir très à l'aise à l'idée qu'une femme occupe ces postes. Seul 1% des répondants affirment qu'ils seraient très mal à l'aise à cette idée.

<u>Niveau de confort à l'idée qu'une femme occupe la plus haute fonction politique du pays</u>	
Chiffre de l'UE	 Moyenne de l'UE 8,9
Résultats les plus élevés par pays	 Suède (9,8)
	 Danemark (9,6)
	 Estonie, Irlande, Luxembourg (9,4)
Résultats les moins élevés par pays	 Autriche, Italie (8,1)
	 Portugal (7,9)

1.9 La discrimination multiple

On parle de discrimination multiple lorsqu'une personne subit une discrimination sur la base de plusieurs critères; ce type de discrimination peut être ressenti différemment :

- une personne fait l'objet de discrimination pour des raisons différentes, mais chaque type de discrimination se produit à un moment distinct ;
- discriminations "additionnées", lorsqu'une personne subit des discriminations simultanées pour plusieurs raisons différentes. Dans ce cas, l'effet de cumul rend les discriminations plus importantes que si la personne n'avait subi qu'un seul type de discrimination ;
- "discrimination transectionnelle", qui peut être similaire aux discriminations "additionnées", si ce n'est que les raisons de la discrimination peuvent être étroitement liées et, par conséquent, difficilement dissociables les unes des autres.

37% des répondants affirment considérer que la discrimination multiple est répandue (4% très répandue ; 33% assez répandue), alors que 48% affirment qu'elle est rare (16% très rare ; 32% assez rare)¹³.

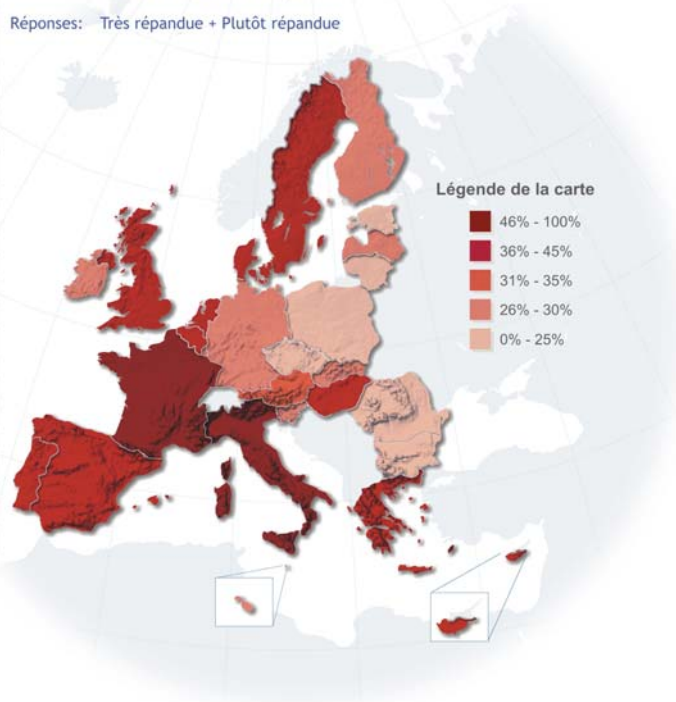
La France et l'Italie sont les deux seuls pays enregistrant un nombre supérieur de répondants qui optent pour la première réponse.

¹³ QA5 Nous venons juste de parler de discrimination basée sur l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion ou les convictions et\ ou un handicap. Certaines personnes peuvent faire l'objet de discrimination sur base de plusieurs de ces caractéristiques à la fois. Nous appelons le fait d'être discriminé pour plusieurs raisons de la "discrimination multiple". Pouvez-vous me dire si, selon vous, la discrimination multiple est très répandue, plutôt répandue, plutôt rare ou très rare en (NOTRE PAYS) ?

 France	49%
 Italie	49%
 Suède	45%
 Pays-Bas	44%
 Danemark	42%
 Grèce	42%
 Royaume-Uni	42%
 Belgique	40%
 Espagne	40%
 Portugal	39%
 Chypre	38%
 Union européenne (27)	37%
 Hongrie	37%
 Autriche	34%
 Irlande	29%
 Allemagne	28%
 Malte	28%
 Slovénie	28%
 Lettonie	27%
 Slovaquie	27%
 Luxembourg	26%
 Finlande	26%
 Roumanie	24%
 République tchèque	23%
 Pologne	22%
 Bulgarie	20%
 Estonie	18%
 Lituanie	17%

Question: QA5. Nous venons juste de parler de discrimination basée sur l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion ou les convictions et\ ou un handicap. Certaines personnes peuvent faire l'objet de discrimination sur base de plusieurs de ces caractéristiques à la fois. Nous appelons le fait d'être discriminé pour plusieurs raisons de la "discrimination multiple". Pouvez-vous me dire si, selon vous, la discrimination multiple est très répandue, plutôt répandue, plutôt rare ou très rare en (NOTRE PAYS) ?

Réponses: Très répandue + Plutôt répandue



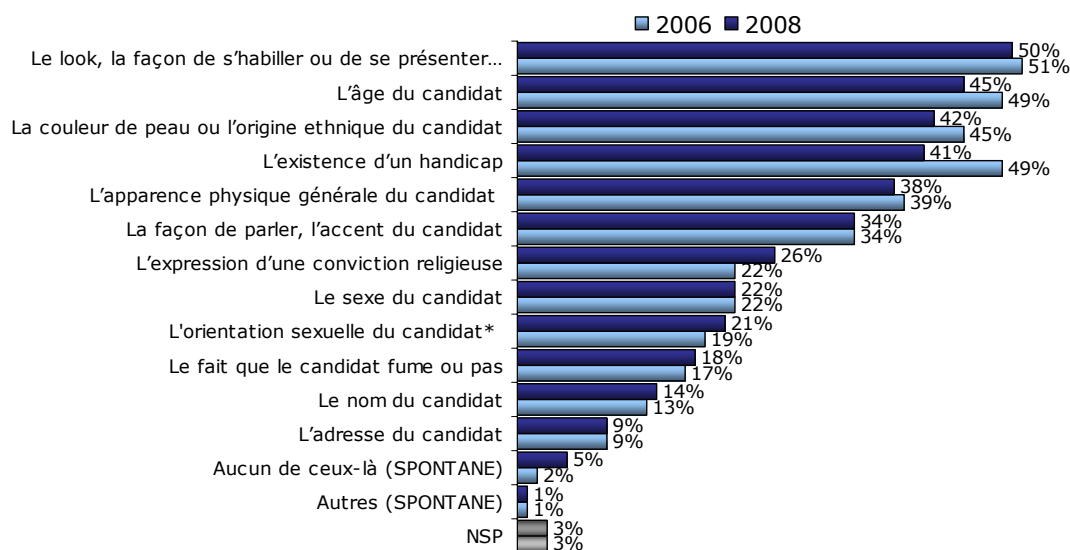
2. OPINION SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU TRAVAIL

2.1 Les facteurs de désavantage

Lorsque l'on demande quels critères sont des facteurs de désavantage quand une entreprise doit choisir entre deux candidats avec des qualifications et des compétences équivalentes, **les critères les plus fréquemment cités sont ceux de l'apparence, des vêtements et de la présentation des candidats**. 50% des répondants estiment en effet qu'ils constitueraient un désavantage. **Viennent ensuite l'âge (45%), la couleur de la peau ou l'origine ethnique (42%) et le handicap (41%).**¹⁴

Dans le dernier cas, nous constatons que par rapport au rapport précédent, le pourcentage des répondants ayant le sentiment que le handicap constitue un désavantage a chuté de huit points (soit une diminution de 49% à 41%).

Q7. En (NOTRE PAYS), lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétences et de qualifications égales, quels sont, dans la liste suivante, tous les critères qui, selon vous, peuvent défavoriser un candidat ? - % UE



NB : les résultats de l'année 2006 portent sur les pays de l'UE25, ceux de 2008 sur les pays de l'UE27

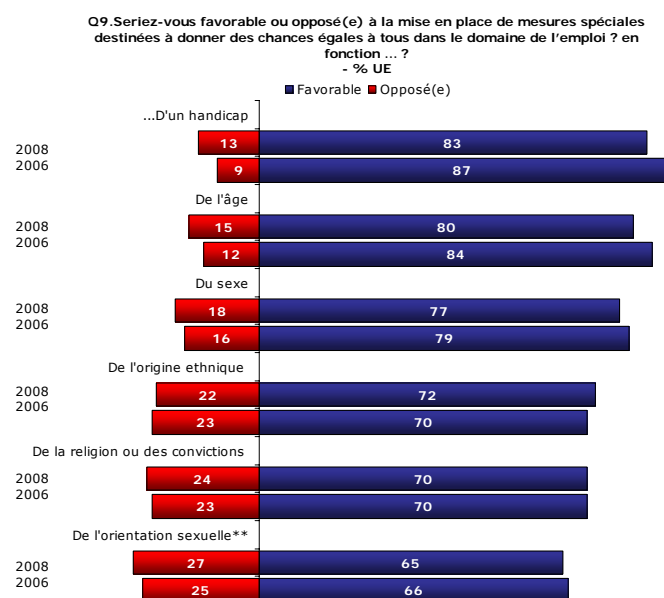
*NB : en 2008, cet élément était "l'orientation sexuelle du candidat (par exemple, être gay ou lesbienne)"

¹⁴ QA7 : En (NOTRE PAYS), lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétences et de qualifications égales, quels sont, dans la liste suivante, tous les critères qui, selon vous, peuvent défavoriser un candidat ?

2.2 Le soutien aux mesures en faveur de l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi

Les citoyens de l'Union européenne sont largement en faveur de mesures promouvant l'égalité des chances en matière d'emploi. L'ampleur de ce soutien varie entre 83% pour les mesures spécifiques axées sur le handicap et 65% pour les mesures axées sur l'orientation sexuelle.

Une question similaire a été posée en 2006, mais il convient de noter que la formulation de la question a été substantiellement modifiée afin d'inclure des exemples spécifiques de types de "mesures" qui pourraient être mises en œuvre¹⁵ (programme de formation spécifique ou procédures de sélection et de recrutement adaptées). C'est pourquoi l'évolution présentée dans le graphique ci-dessous doit être examinée avec prudence. Globalement, nous assistons à un léger déclin du soutien pour les mesures spéciales axées sur le handicap, l'âge et le sexe, alors que celui témoigné aux mesures relatives à l'origine ethnique connaît une évolution inverse.



NB : les résultats de l'année 2006 portent sur les pays de l'UE25, ceux de 2008 sur les pays de l'UE27

*NB : remarquez la différence de formulation de la question en 2006 et en 2008

(voir note de bas de page 15)

**NB : en 2008, cet élément était "l'orientation sexuelle du candidat (par exemple, être gay ou lesbienne)"

¹⁵ 2008: Q9: Seriez-vous favorable ou opposé(e) à la mise en place de mesures spéciales destinées à donner des chances égales à tous dans le domaine de l'emploi ? Des mesures comme, par exemple, des programmes de formation spéciaux ou processus de sélection et recrutement adaptés à des personnes en fonction ... ?

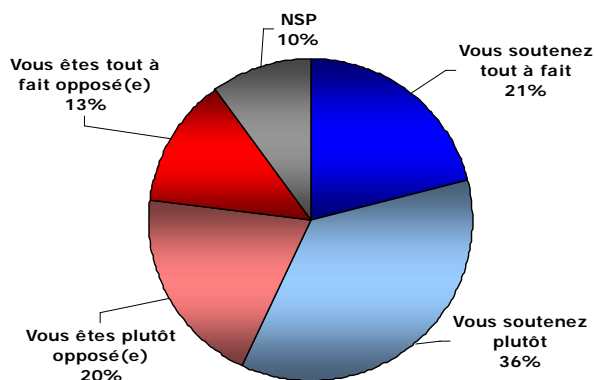
2006: Seriez-vous favorable ou opposé(e) à la mise en place de mesures spécifiques destinées à donner à tous des chances égales dans le domaine de l'emploi ? Des mesures spécifiques à des personnes en fonction...

2.3 Soutien envers les mesures de surveillance

Etant donné que la discrimination sur la base de l'origine ethnique est un problème important (voir par exemple la section 1.2), il a été demandé aux répondants d'indiquer s'ils soutiennent ou s'ils sont opposés à deux mesures :

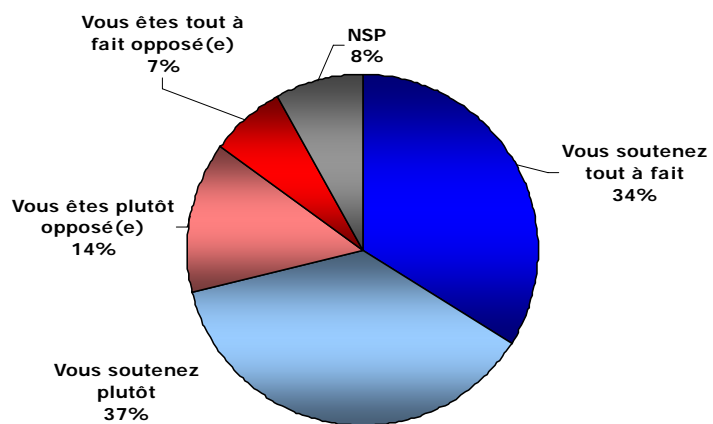
- la surveillance de la composition du personnel afin d'évaluer la représentation des personnes issues des minorités ethniques ;
- la surveillance des procédures de recrutement de manière à faire en sorte que les candidats issus des minorités ethniques aient les mêmes chances d'être sélectionnés pour participer à des interviews ou d'être embauchés que les autres candidats disposant des mêmes compétences et qualifications.

QA10.1 Surveillance de la composition de l'ensemble des employés pour évaluer la représentation des personnes issues de minorités ethniques
-% UE27



Globalement, **les répondants réagissent favorablement aux deux propositions, même s'ils sont plus nombreux à soutenir le monitoring des procédures de recrutement (71%) que la surveillance de la composition du personnel (57%)**. Ces résultats attestent clairement d'un support important aux mesures actives visant à garantir et à contrôler l'égalité des chances dans l'emploi. En général, la tendance par pays est identique pour les deux mesures proposées – c'est-à-dire que si le soutien est supérieur ou inférieur à la moyenne européenne, c'est le cas à la fois pour la surveillance des procédures de recrutement et la surveillance de la composition du personnel.

QA10.2 Surveillance des procédures de recrutement pour s'assurer que les candidats issus de minorités ethniques ont autant de chances d'être invités à des entretiens ou embauchés que d'autres candidats à compétences et qualifications égales
-% UE27

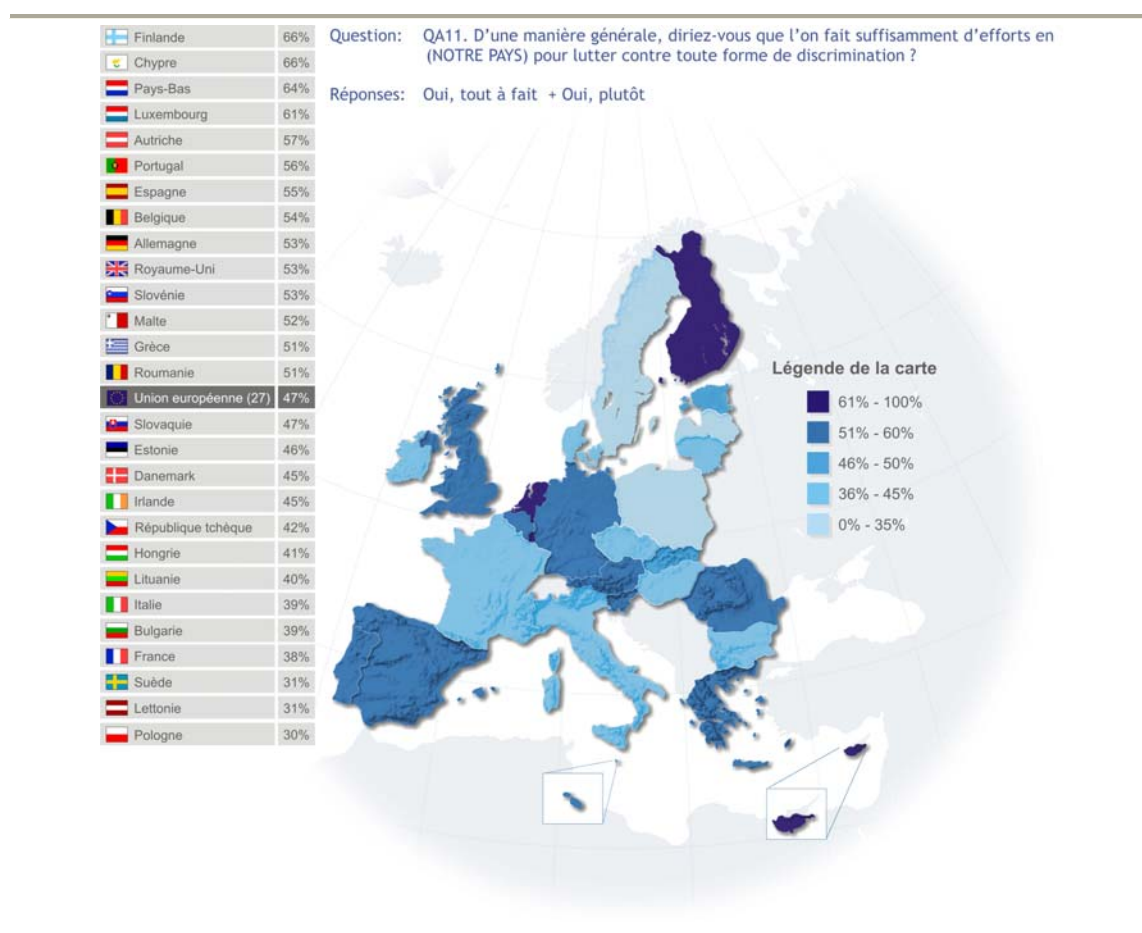


3. La lutte contre la discrimination

Si nous considérons les résultats cumulés au niveau de l'UE, nous constatons que **l'opinion est divisée à parts égales en ce qui concerne le fait que les efforts déployés dans les pays des répondants sont suffisants ou non pour combattre toutes les formes de discrimination** : 47% des répondants estiment que c'est le cas, alors que 48% des répondants expriment l'opinion contraire¹⁶.

Si nous comparons ces résultats à ceux de l'étude réalisée en 2006, nous constatons que le nombre des réponses positives a **légèrement augmenté** (+2 à partir de 45%), alors que le nombre des réponses négatives a, quant à lui, diminué (-3 à partir de 51%).

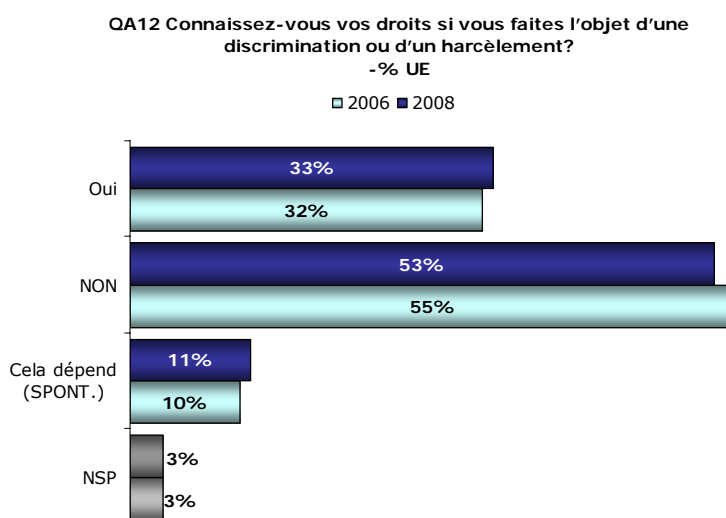
Les pourcentages les plus importants de répondants estimant que les efforts consentis sont suffisants sont enregistrés en Finlande et à Chypre (66% dans les deux cas), suivis par les Pays-Bas (64%). À l'autre extrême, 30% des Polonais et 31% des Suédois et des Lettons estiment que les efforts actuellement déployés dans leurs pays sont insuffisants.



¹⁶ QA11 D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?

4. Notoriété de la législation

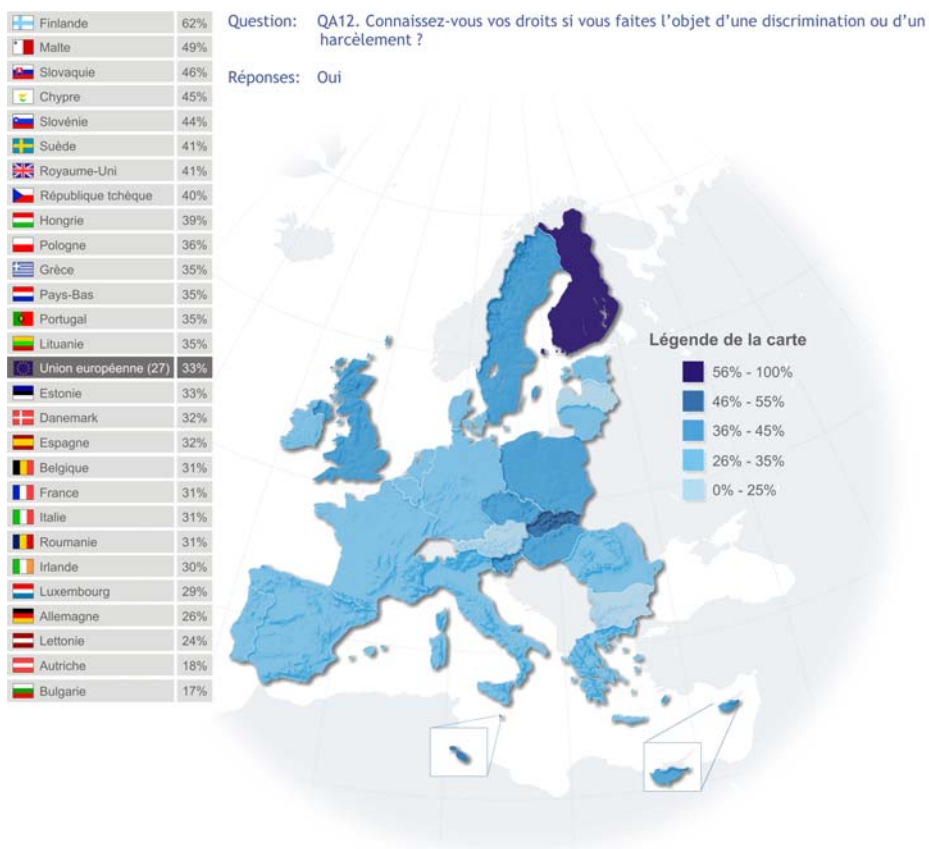
Un tiers des citoyens de l'Union européenne affirment connaître leurs droits en cas de discrimination ou d'un harcèlement (33%). Plus de la moitié (53%) des répondants donnent la réponse contraire, les autres affirmant que "cela dépend" (11%). Comme le montre le graphique ci-dessous, ces chiffres sont très proches des chiffres enregistrés en 2006¹⁷.



NB: les résultats de l'année 2006 portent sur les pays de l'UE25, ceux de 2008 sur les pays de l'UE27

Bien que dans la plupart des pays, les résultats soient proches de la moyenne globale de l'UE, certains pays comptent toutefois un plus grand nombre de répondants affirmant connaître leurs droits que de répondants affirmant ne pas les connaître : la Finlande (62% les connaîtraient contre 30% qui ne les connaîtraient pas), Malte (49% contre 37%) et la Slovénie (44% contre 38%).

¹⁷ QA12 Connaissez-vous vos droits si vous faites l'objet d'une discrimination ou d'un harcèlement ?



CONCLUSION

Des pourcentages élevés d'Européens estiment que la discrimination est répandue dans leur pays : 62% pour l'origine ethnique (33% rare), 51% pour l'orientation sexuelle (41% rare), 45% pour le handicap (49% rare), 42% pour l'âge (52% rare) et pour la religion ou les convictions (51% rare), et enfin, 36% pour le sexe (56% rare).

Il est intéressant de constater que les discriminations sont considérées comme étant en baisse, même si ce n'est pas dans des proportions très importantes : la perception que les discriminations actuelles sont répandues a quelque peu diminué depuis 2006.

Pour les différents types de discrimination :

- nous assistons à **une évolution dans la perception de la discrimination sur la base du handicap** par rapport au sondage précédent: le sentiment qu'elle est répandue a diminué de 7 points de pourcentage depuis 2006.
- À l'instar de 2006, **l'origine ethnique est perçue comme la source de discrimination la plus répandue.**

En ce qui concerne la question visant à connaître les attitudes à l'égard des groupes minoritaires dans la sphère privée, nous constatons que les Européens **sont particulièrement à l'aise à l'idée d'avoir un membre de la plupart des groupes minoritaires comme voisin.** Il faut toutefois noter que cette constatation ne s'applique pas en ce qui concerne les Roms : pratiquement un quart des Européens affirment qu'ils ne seraient pas à l'aise à l'idée d'avoir un Rom pour voisin, mais ils sont seulement 6% qui se disent mal à l'aise s'il s'agit d'un voisin ayant une origine ethnique différente de la leur.

En termes de mesures d'incidents effectivement vécus plutôt que de perception, cette étude a établi des repères utiles : **15% des répondants affirment avoir subi une discrimination au cours des 12 mois précédant le sondage.** La forme la plus courante de discrimination est la discrimination fondée sur l'âge (6%). 29% des répondants affirment avoir été témoin d'une discrimination au cours de la même période.

Cette étude constitue également un précédent en matière de "**discrimination multiple**" – dans ce cas, les personnes sont victimes de discrimination pour plusieurs raisons, que ce soit simultanément ou à diverses occasions. Ce phénomène n'est pas significatif : **3% des répondants affirment avoir subi ce type de discrimination sur une période d'un an** (12% affirment avoir subi une discrimination pour un motif unique) et le grand public a le sentiment que ce type de discrimination est aussi répandu (37%) que la plupart des formes de discrimination pour un motif unique.

En ce qui concerne l'opinion sur les efforts déployés pour combattre les discriminations, nous pouvons affirmer que leur évaluation globale dans le contexte national est équilibrée : près de **la moitié des Européens estiment que les efforts actuellement consentis sont suffisants, alors que l'autre moitié estime qu'ils ne le sont pas.** L'un des domaines dans lesquels les efforts peuvent incontestablement être utiles, est celui de l'amélioration de la connaissance de leurs

droits chez les Européens au cas où ils seraient victimes d'une discrimination : seuls 33% affirment les connaître. Aucune amélioration significative n'a été enregistrée sur ce point depuis 2006 (32%).

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les questions liées à l'emploi, **les mesures visant à augmenter l'égalité des chances pour tous sont très largement soutenues par toutes les catégories de personnes interrogées**. Il s'agit entre autres de la surveillance des procédures de recrutement et de la composition du personnel pour les minorités ethniques (soutenu respectivement par 71% et 57% des répondants).

EUROBAROMETRE SPECIAL N° 296

« La discrimination dans l'Union européenne »

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Entre le 18 février et le 22 mars 2008, TNS Opinion & Social, un consortium créé entre Taylor Nelson Sofres et EOS Gallup Europe, a réalisé la vague 69.1 de l'EUROBAROMETRE à la demande de la COMMISSION EUROPEENNE, Direction générale de la Communication, unité « Recherche et Analyse Politique ».

L'EUROBAROMETRE SPECIAL N° 296 couvre la population de 15 ans et plus - ayant la nationalité d'un des Pays membres de l'Union européenne - et résidant dans un des pays Membres de l'Union européenne. Le principe d'échantillonnage appliqué dans tous les Etats participant à cette étude est une sélection aléatoire (probabiliste) à phases multiples. Dans chaque pays, divers points de chute ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population (afin de couvrir la totalité du pays) et à la densité de la population.

A cette fin, ces points de chute ont été tirés systématiquement dans chacune des "unités régionales administratives", après avoir été stratifiés par unité individuelle et par type de région. Ils représentent ainsi l'ensemble du territoire des pays participant à l'étude, selon les EUROSTAT-NUTS II (ou équivalent) et selon la distribution de la population habitant dans le pays en termes de zones métropolitaines, urbaines et rurales. Dans chacun des points de chute sélectionnés, une adresse de départ a été tirée de manière aléatoire. D'autres adresses (chaque Nième adresse) ont ensuite été sélectionnées par une procédure de "random route" à partir de l'adresse initiale. Dans chaque ménage, le répondant a été tiré aléatoirement (suivant la règle du "plus proche anniversaire"). Toutes les interviews ont été réalisées en face à face chez les répondants et dans la langue nationale appropriée. En ce qui concerne la technique de collecte de données, le système CAPI (*Computer Assisted Personal Interview*) a été utilisé dans tous les pays où cela était possible.

ABREVIATIONS	PAYS	INSTITUTS	N° ENQUETES	DATES TERRAIN		POPULATION 15+
BE	Belgique	TNS Dimarso	1.012	21/02/2008	16/03/2008	8.786.805
BG	Bulgarie	TNS BBSS	1.000	18/02/2008	03/03/2008	6.647.375
CZ	Rép. Tchèque	TNS Aisa	1.070	22/02/2008	12/03/2008	8.571.710
DK	Danemark	TNS Gallup DK	1.032	18/02/2008	18/03/2008	4.432.931
DE	Allemagne	TNS Infratest	1.562	19/02/2008	16/03/2008	64.546.096
EE	Estonie	Emor	1.000	22/02/2008	17/03/2008	887.094
EL	Grèce	TNS ICAP	1.000	20/02/2008	11/03/2008	8.691.304
ES	Espagne	TNS Demoscopia	1.004	19/02/2008	16/03/2008	38.536.844
FR	France	TNS Sofres	1.054	18/02/2008	17/03/2008	46.425.653
IE	Irlande	TNS MRBI	1.000	18/02/2008	19/03/2008	3.375.399
IT	Italie	TNS Abacus	1.036	18/02/2008	07/03/2008	48.892.559
CY	Rép. de Chypre	Synovate	506	19/02/2008	16/03/2008	638.900
LV	Lettonie	TNS Latvia	1.004	22/02/2008	18/03/2008	1.444.884
LT	Lituanie	TNS Gallup Lithuania	1.009	20/02/2008	14/03/2008	2.846.756
LU	Luxembourg	TNS ILReS	513	18/02/2008	22/03/2008	388.914
HU	Hongrie	TNS Hungary	1.000	20/02/2008	17/03/2008	8.320.614
MT	Malte	MISCO	500	18/02/2008	15/03/2008	335.476
NL	Pays-Bas	TNS NIPO	1.023	18/02/2008	17/03/2008	13.017.690
AT	Autriche	Österreichisches Gallup-Institut	1.008	18/02/2008	10/03/2008	7.004.205
PL	Pologne	TNS OBOP	1.000	20/02/2008	12/03/2008	32.155.805
PT	Portugal	TNS EUROTESTE	1.000	20/02/2008	18/03/2008	8.080.915
RO	Roumanie	TNS CSOP	1.024	18/02/2008	13/03/2008	18.246.731
SI	Slovénie	RM PLUS	1.026	18/02/2008	18/03/2008	1.729.298
SK	Slovaquie	TNS AISA SK	1.049	20/02/2008	03/03/2008	4.316.438
FI	Finlande	TNS Gallup Oy	1.001	20/02/2008	20/03/2008	4.353.495
SE	Suède	TNS GALLUP	1.007	20/02/2008	16/03/2008	7.562.263
UK	Royaume-Uni	TNS UK	1.306	18/02/2008	13/03/2008	50.519.877
TOTAL			26746	18/02/2008	22/03/2008	400.756.031

Dans chaque pays, l'échantillon a été comparé à l'univers. La description de l'univers se base sur les données de population EUROSTAT ou provenant des Instituts nationaux de Statistique. Pour tous les pays couverts par l'étude, une procédure de pondération nationale a été réalisée (utilisant des pondérations marginales et croisées), sur base de cette description de l'univers. Dans tous les pays le sexe, l'âge, les régions et la taille de l'agglomération ont été introduits dans la procédure d'itération. Pour la pondération internationale (i.e. les moyennes UE), TNS Opinion & Social recourt aux chiffres officiels de population, publiés par EUROSTAT ou les instituts nationaux de Statistique. Les chiffres complets de la population, introduits dans cette procédure de post-pondération, sont indiqués ci-dessus.

Il importe de rappeler aux lecteurs que les résultats d'un sondage sont des estimations dont l'exactitude, toutes choses égales par ailleurs, dépend de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé. Pour des échantillons d'environ 1.000 interviews, le pourcentage réel oscille dans les intervalles de confiance suivants :

Pourcentages observés	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
Limites de confiance	± 1.9 points	± 2.5 points	± 2.7 points	± 3.0 points	± 3.1 points